



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### **Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 535-2023 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil de la Ville a adopté le projet de règlement numéro 535-2023 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la réalisation des travaux municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **24 mai 2023 à 18h30**, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, située au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou la personne désignée par elle expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée situé au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Ville : [www.villestite.com](http://www.villestite.com).

Donné à Saint-Tite  
Ce 2 mai 2023

Me Julie Marchand  
Greffière